



FERLAM Compensateurs SAS  
PA du Versant Nord-Est  
1 Rue du Riez d'Elbecq  
F-59390 Toufflers, France  
[www.ferlam-compensateurs.com](http://www.ferlam-compensateurs.com)  
[info@ferlam-compensateurs.com](mailto:info@ferlam-compensateurs.com)  
Tél. : +33 (0)320 659 674  
Fax : +33 (0)320 659 697

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### *Article 1 – Formation du contrat :*

Le contrat est formé au domicile du vendeur par l'émission d'un accusé de réception de commande confirmant son acceptation dans le cadre exclusif et sans réserve des présentes conditions générales de vente. Nos offres ne sont valables que pendant 2 mois qui suivent la remise.

### *Article 2 – Produits – Plans et spécifications techniques :*

La fourniture comprend exactement et uniquement le produit spécifié dans la confirmation de commande. Le produit déterminé selon les données communiquées par l'acheteur. Tous les plans doivent être obligatoirement être approuvés par l'acheteur. L'absence d'observations écrites reçues dans un délai de 10 jours suivant leur transmission à l'acheteur, manifeste son accord entier, tant sur les côtes que les spécifications techniques qui y figurent. En conséquence, à partir de l'acceptation définitive des plans ou réputée être intervenu par l'absence d'observations, aucune modification dans les caractéristiques des produits ne sera acceptée. L'acceptation des offres expresse ou tacite et l'absence d'observation entraîne l'acceptation totale et entière des présentes conditions générales de vente pour l'exécution du contrat, nonobstant toute stipulation contraire figurant aux conditions générales de l'acheteur réputée être écartée.

### *Article 3 – Études et projets – dessins :*

nos études de conception, documents, dessins, photographies et modèles, sont notre propriété exclusive. Ils ne peuvent être copiés, reproduits, communiqués à des tiers sans notre accord écrit. Ils doivent être rendus sur demande, au cas où la commande ne nous serait pas confiée. Les croquis d'encombrement remis et les indications de nos catalogues, prospectus et tarifs ne nous engagent pas à une exécution absolument conforme ; seuls nous engageant les documents et dessins remis après le commande.

### *Article 4 – prix :*

les prix communiqués s'entendent pour des produits à nos usines, emballage carton standard compris. Les prix de facturation sont ceux en vigueur au moment de la livraison, à l'exception des prix vendus sur devis.

### *Article 5 – Paiement :*

le montant de nos factures est payable net, sans acompte, à 30 jours fin de mois de livraison, par traite acceptée. Le paiement comptant ou à la fourniture d'une garantie (caution bancaire...) peuvent toujours être exigés en l'absence de référence agréées par nous, lors d'une première commande, ou pour toute autre cause. Ces traites devront être retournées acceptées, sans altération, ni rature dans un délai de 10 jours à compter de leur émission. Le refus d'acceptation d'une seule de nos traites ou le défaut de paiement d'une seule facture ou d'une seul effet à son échéance rend immédiatement et de plein droit exigible l'intégralité de nos créances sur l'acheteur, sans mise en demeure préalable. Toute somme non payée à l'échéance porte intérêt au taux de base bancaire majoré de trois points, après mise en demeure préalable. En outre, nous nous réservons le droit de faire constater la résolution de plein droit de la vente dix jour après la mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effets et de nous faire autoriser à reprendre possession du produit sur simple ordonnance de référé, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. À l'export, les paiements sont effectués par crédit documentaire irrévocable et confirmé, domicilié dans une banque française à PARIS, 100% à l'expédition ou par lettre de crédit stand-by.

FERLAM Compensateurs SAS  
PA du Versant Nord-Est  
1 Rue du Riez d'Elbecq  
F-59390 Toufflers, France  
Tél. : +33 (0)320 659 674  
Fax : +33 (0)320 659 697

Société au Capital de 37000 Euros Banque :  
N° SIRET : 482.308.095.00025  
N° TVA : FR 32.482.308.095  
R.C.S. Roubaix - Tourcoing

CIC – BSD CIN  
IBAN : FR76 3002 7175280007214160139  
Swift : CMCIFRPP



FERLAM Compensateurs SAS  
PA du Versant Nord-Est  
1 Rue du Riez d'Elbecq  
F-59390 Toufflers, France  
[www.ferlam-compensateurs.com](http://www.ferlam-compensateurs.com)  
[info@ferlam-compensateurs.com](mailto:info@ferlam-compensateurs.com)  
Tél. : +33 (0)320 659 674  
Fax : +33 (0)320 659 697

*Article 6 – Réserve de propriété :*

Nous conservons l'entière propriété des produits jusqu'au complet encaissement du prix. Nous nous réservons le droit de revendiquer les produits en cas de défaut de paiement d'une seule échéance, l'acheteur s'engageant à nous les restituer, tous frais à sa charge, sur première demande de notre part à compter de la mise à disposition, les risques seront à la charge de l'acheteur, celui-ci s'engage à faire assurer les produits pour notre compte.

Les produits devront figurer directement dans le stock de l'acheteur de façon à rester parfaitement identifiable. En cas de transformation, la réserve de propriété s'appliquera sur le produit transformé à due concurrence de la valeur de la marchandise vendue. En cas de revente par l'acheteur, soit en l'état soit après transformation, ce dernier s'oblige à transférer au vendeur initial le prix payé à due concurrence de la valeur de la marchandise. L'acheteur ne pourra consentir en aucun cas un transfert de propriété, à titre de garantie à l'un quelconque de ses créanciers, si ce n'est l'accord du vendeur. En cas de dépôt de bilan, l'acheteur devra nous en aviser sans délai.

*Article 7 – Délai de livraison :*

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif. En aucun cas, les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages intérêts ou annulation des commandes. Les délais de livraison courent à compter de l'accord écrit entre les parties sur les modalités d'exécution du présent contrat de vente. Ils sont subordonnés à la réception de tous les renseignements nécessaires, (et notamment plans, licences, autorisation, lieux et modes de livraison, etc) en temps utile et au respect des conditions de paiement des ventes précédentes.

*Article 8 – Livraison :*

Quelles que soit la destination et les conditions particulières de vente du produit, la livraison est réputée effectuée dans nos usines au moment de la mise à disposition. Elle a lieu par la remise directe au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance dans nos magasins à un expéditeur ou transporteur.

*Article 9 – Transfert de risque :*

Dans tous les cas, le transfert de risques d'effectue au moment de la mise à disposition au client ou transporteur, même si le vendeur se charge de l'expédition, nonobstant la clause de réserve de propriété.

*Article 10 – Réception technique :*

L'acheteur s'oblige à contrôler la conformité des marchandises à la réception, même lorsqu'une procédure de recette est prévue. La marchandise livré est réputée conforme dans tous les cas, si dans un délai de trois jours à compter de la réception le client n'a pas émis de réserves par écrit.

*Article 11 – Garanties relatives aux compensateurs de dilatation :*

Tout produit est garantie contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant six mois, sauf stipulation contraire, à compter de la date de livraison. Au titre de cette garantie, nos seules obligations seront à notre choix de réparer ou de remplacer le produit ou les éléments reconnus défectueux de notre livraison. Tous autres frais, et notamment de transport, de déplacement, de démontage et de remontage seront à la charge de l'acheteur. La garantie ne s'appliquera pas en cas de mauvaise installation sauf si nous avons expressément accepté la responsabilité du montage du produit sur les sites de mauvaise utilisation ou de mauvais entretien et en cas de réparation ou de modification effectuée par des personnes non habilitées par nous. Nous ne garantissons pas l'abstention de résultats particulier au-delà de la conformité du produit aux spécifications contenues dans la confirmation de commande.

*Article 12 – Clause limitative de responsabilité :*

Le vendeur ne sera en aucun cas responsable des dommages causés aux biens et aux personnes. L'acheteur reste dans tous les cas responsable du contrôle de la conformité des produits avant toute utilisation ou incorporation dans un autre produit. La responsabilité du vendeur réside uniquement à la réparation ou au remplacement du produit défaillant dans le cadre de la garantie contractuelle.

FERLAM Compensateurs SAS  
PA du Versant Nord-Est  
1 Rue du Riez d'Elbecq  
F-59390 Toufflers, France  
Tél. : +33 (0)320 659 674  
Fax : +33 (0)320 659 697

Société au Capital de 37000 Euros Banque :  
N° SIRET : 482.308.095.00025  
N° TVA : FR 32.482.308.095  
R.C.S. Roubaix - Tourcoing

CIC – BSD CIN  
IBAN : FR76 3002 7175280007214160139  
Swift : CMCIFRPP



FERLAM Compensateurs SAS  
PA du Versant Nord-Est  
1 Rue du Riez d'Elbecq  
F-59390 Toufflers, France  
[www.ferlam-compensateurs.com](http://www.ferlam-compensateurs.com)  
[info@ferlam-compensateurs.com](mailto:info@ferlam-compensateurs.com)  
Tél. : +33 (0)320 659 674  
Fax : +33 (0)320 659 697

*Article 13 – Force Majeure :*

Tous nos engagements seront suspendus ou annulés dans tous les cas où l'inexécution d'une obligation aurait pour cause un cas de force majeure ou un événement grave mettant le vendeur dans l'impossibilité d'exécuter ses obligations telles que grève totale ou partielle (notamment en nos usines et bureaux et dans ceux de nos fournisseurs), inondation, incendie, etc.

*Article 14 – Transport – assurance – douane :*

Toutes les opérations de transport, assurances, douane, manutention sont à la charge et aux frais, risques et périls du client auquel il appartient de vérifier les expéditions à l'arrivée. Il incombe au client de prendre, s'il y a lieu, toutes réserves et mesures conservatoires à l'égard des commissionnaires, entrepreneurs de transport, même dans les cas de stipulation d'expédition franco. Au cas où nous nous chargerions de l'expédition, celle-ci serait réputée faite pour le compte du client, à son risque et à ses frais.

*Article 15 – loi applicable :*

La loi applicable au contrat est la loi française

*Article 16 – Élection de domicile :*

Chaque partie fait élection de domicile à son siège social

*Article 17 – Juridiction :*

en cas de litige, attribution expresse de juridiction est donnée aux tribunaux compétent du siège su vendeur même en cas de référé et de pluralité de défendeurs.

FERLAM Compensateurs SAS  
PA du Versant Nord-Est  
1 Rue du Riez d'Elbecq  
F-59390 Toufflers, France  
Tél. : +33 (0)320 659 674  
Fax : +33 (0)320 659 697

Société au Capital de 37000 Euros Banque :  
N° SIRET : 482.308.095.00025  
N° TVA : FR 32.482.308.095  
R.C.S. Roubaix - Tourcoing

CIC – BSD CIN  
IBAN : FR76 3002 7175280007214160139  
Swift : CMCIFRPP